

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2024-2025

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

Cette publication a été réalisée par le Bureau de la planification stratégique et du développement durable en collaboration avec la Direction des communications.

Pour plus d'informations :
Direction des communications
Centre d'acquisitions gouvernementales
880, chemin Sainte-Foy, 9^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Courriel : servicealaclientele@cag.gouv.qc.ca
Site Web : Quebec.ca/gouv/acquisitions

Dépôt légal – Septembre 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-02079-5 (version électronique)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2025

MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL



Madame la Ministre,

Je vous présente le Rapport annuel de gestion (RAG) 2024-2025 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

Les résultats du présent rapport confirment une fois de plus le rôle essentiel joué par le CAG afin d'accroître l'efficacité gouvernementale et nous invitent à poursuivre nos efforts et nos innovations. En effet, le CAG a généré des économies de 591,9 millions de dollars au cours du dernier exercice financier.

Fidèle à sa vision d'excellence, le CAG s'était donné des cibles significatives pour 2024-2025, en visant la mise en œuvre de stratégies d'acquisition qui valorisent l'achat régional et québécois, le développement durable et l'innovation, tout en misant sur la qualité de l'expérience client et sur le développement de l'expertise de son personnel. À cet effet, les équipes du CAG ont veillé consciencieusement à répondre aux orientations gouvernementales, y compris celles présentées dans la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP) et dans la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD).

Je profite d'ailleurs de l'occasion pour souligner l'apport de tous les membres du personnel pour le travail réalisé avant et depuis mon arrivée dans la poursuite des cibles du CAG.

Depuis mon entrée en fonction à titre de président-directeur général en janvier dernier, j'appuie, en apportant mon expertise et ma vision, l'ensemble des équipes du CAG afin de poursuivre les objectifs du Plan stratégique 2023-2027. Pour la prochaine année, mes grandes priorités seront le respect de nos engagements quant au Plan des acquisitions gouvernementales, la satisfaction de notre clientèle, l'achat québécois et canadien dans le contexte de l'imposition de tarifs douaniers de même que l'optimisation de nos processus d'affaires et de nos communications avec nos parties prenantes.

En terminant, Madame la Ministre, j'ai pu constater, au cours des derniers mois, toute l'expertise et le dévouement du personnel du CAG. J'ai rencontré des équipes mobilisées à poursuivre leur travail auprès des ministères et des organismes publics afin de les appuyer dans la poursuite de leurs missions respectives. Soyez assurée de l'entière collaboration du CAG dans l'objectif de continuer d'offrir des produits et des services de qualité à l'ensemble de la population québécoise.

Le président-directeur général,

[Original signé](#)

Luc Desbiens

Québec, septembre 2025

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES	3
RAPPORT DE VALIDATION	5
1. L'ORGANISATION	7
1.1 L'organisation en bref	7
1.2 Faits saillants	10
2. LES RÉSULTATS	12
2.1 Plan stratégique	12
2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens	23
3. LES RESSOURCES UTILISÉES	24
3.1 Utilisation des ressources humaines	24
3.2 Utilisation des ressources financières	27
3.3 Utilisation des ressources informationnelles	28
4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES	30
4.1 Gestion des effectifs	30
4.2 Développement durable	32
4.3 Occupation et vitalité des territoires	36
4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics	38
4.5 Accès à l'égalité en emploi	39
4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics	42
4.7 Gouvernance des sociétés d'État	43
4.8 Allègement réglementaire et administratif	44
4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	45
4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration	46
4.11 Égalité entre les femmes et les hommes	48
4.12 Politique de financement des services publics	49
5. ANNEXE 2 – AUTRES INFORMATIONS	51
5.1 États financiers	51

DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES

Je déclare que les données contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Centre d'acquisitions gouvernementales ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2025.

Le président-directeur général,

[Original signé](#)

Luc Desbiens

Québec, septembre 2025

RAPPORT DE VALIDATION

Monsieur le Président-Directeur général,

Nous avons procédé à l'examen de l'information, des résultats et des indicateurs présentés dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2025, à l'exception des données provenant des états financiers présentés à la partie 5.1.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la fiabilité et de la divulgation des informations contenues dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025 incombe à la direction du CAG. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur le travail réalisé au cours de notre examen.

Notre examen a été effectué en nous appuyant sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne.

Ainsi, les travaux ont consisté essentiellement à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie pour l'examen. Notre examen ne visait pas à vérifier les systèmes de compilation, à évaluer le contrôle interne ou à effectuer des sondages. Par conséquent, notre conclusion ne constitue pas une opinion d'audit sur l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2024-2025.

Au terme de notre examen, nous concluons que les informations contenues dans ce rapport annuel de gestion nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérentes.

Le directeur de l'audit interne,

[Original signé](#)

Rémy Boucher, CPA

Québec, septembre 2025

1. L'ORGANISATION

1.1 L'organisation en bref

Mission

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans le cadre de ses activités, le CAG a comme préoccupation première de rencontrer les besoins en biens et services de l'ensemble des ministères et organismes, des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et du collégial et de l'universitaire, à un juste prix, au bon moment et dans le respect de l'encadrement éthique, légal et financier applicable. Il assure ainsi, à la population québécoise, l'accessibilité à des biens et à des services de qualité.

Clientèle

En vertu de l'article 4 de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, c. 7.01, ci-après la « LCAG »), le CAG s'engage à fournir les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions aux :

- ministères et organismes publics;
- établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux;
- établissements des réseaux de l'éducation et du collégial et de l'universitaire;
- autres organismes.

À ceux-ci s'ajoutent d'autres clients (personnes ou entités), pour lesquels le CAG peut accepter de fournir des biens ou des services en application de l'article 18 de la LCAG.

Offre de services

Dans le cadre de sa mission, le CAG offre les services suivants :

- regroupements d'achats de biens et de services;
- acquisition de biens et de services par achats mandatés;
- disposition de biens excédentaires;
- publicité;
- placement médias.

La liste des biens et des services pour lesquels les clientèles doivent recourir au CAG a été définie dans quatre arrêtés ministériels entrés en vigueur le 1^{er} décembre 2020. Depuis, dans le but de générer davantage d'économies, ces arrêtés ont tous été remplacés, respectivement par la présidente du Conseil du trésor,

le ministre de la Santé, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, afin de permettre l'ajout d'un plus grand nombre d'organismes et de regroupements d'achats, ainsi que l'intégration de Santé Québec.

Contexte de l'organisation

Appui du CAG à la Stratégie gouvernementale des marchés publics

Le CAG joue un rôle important dans la concrétisation des orientations gouvernementales en matière d'achat québécois, d'achat régional et d'acquisitions responsables, et plus particulièrement dans l'atteinte des cibles fixées dans la Stratégie gouvernementale des marchés publics (SGMP). Il voit ainsi au développement de stratégies d'acquisition qui considèrent les orientations gouvernementales de la SGMP. Il exerce un rôle clé auprès de sa clientèle afin que l'évaluation des besoins tienne compte des orientations gouvernementales. Ainsi, le CAG a élaboré des orientations et un guide d'intégration de stratégies pour les équipes en acquisition, le tout afin d'accroître l'achat québécois et l'achat régional. De plus, une vigie stratégique sur les tendances et les bonnes pratiques en matière d'acquisitions responsables, d'achat local et de stratégies d'acquisition innovantes au Québec, au Canada, en Europe et dans d'autres territoires industrialisés a été implantée en 2024-2025.

Rapport du Vérificateur général du Québec

L'objectif de cet audit de performance du Vérificateur général du Québec (VGQ) était de déterminer si le CAG répond adéquatement et efficacement aux besoins des organismes publics en matière d'acquisitions regroupées tout en optimisant les ressources, et ce, dans le respect des orientations gouvernementales et des règles contractuelles applicables. Cet audit portait plus précisément sur les acquisitions regroupées gouvernementales, et excluait les achats mandatés et les autres services offerts par le CAG, tels que la disposition de biens, le placement médias et la publicité. Puisque le CAG a commencé ses activités le 1^{er} septembre 2020, l'audit visait la période du 1^{er} septembre 2020 au 31 mars 2024.

Au cours de 2024-2025, le CAG a offert sa pleine et entière collaboration aux travaux du VGQ et a pris acte de l'audit de performance réalisé par le VGQ et rendu public en novembre 2024. Dans le cadre d'une culture d'amélioration continue, et à la suite du dépôt du rapport du VGQ, le CAG a produit un plan d'action pour répondre aux constats présentés, et ce, dans le but de maximiser les retombées au bénéfice de la population québécoise.

Changement de président-directeur général

Le mandat de M. Pierre Julien à titre de président-directeur général du CAG a pris fin le 27 novembre 2024. Le Conseil des ministres a ensuite procédé, le 18 décembre 2024, à la nomination de M. Luc Desbiens à ce poste. Il est entré en fonction le 6 janvier 2025. M. Desbiens occupait auparavant la fonction de sous-ministre adjoint à la Direction générale des infrastructures, de la logistique, des équipements et de l'approvisionnement du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Déménagement des succursales de Québec

Depuis sa création, la volonté du CAG est de regrouper le personnel de Québec à une même adresse, à l'exception des personnes requises à l'entrepôt de la rue Watt. C'est ainsi que les employés des succursales du 150, boulevard René-Lévesque Est, du 710, rue Bouvier et du 880, chemin Sainte-Foy seront, à terme, affectés au 1141, route de l'Église. Ce bâtiment est la propriété de la Société québécoise des infrastructures (SQI). Au cours de 2024-2025, le projet a été présenté au personnel et le démantèlement des succursales du 150, boulevard

René-Lévesque Est et du 710, rue Bouvier a été amorcé. Le regroupement, en phase avec le Projet gouvernemental de transformation du milieu de travail (PGTMT) sous la gouverne de la SQL, est réalisé selon le concept des milieux de travail axés sur les activités (MTAA). La relocalisation des bureaux du CAG respectera ainsi la vision immobilière du Québec qui, dans un souci d'optimisation des ressources et de réduction des coûts globaux, a comme objectif d'augmenter la proportion de locaux dont le gouvernement est propriétaire.

Réduction des effectifs

Dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire, le CAG s'est vu attribuer, au cours de l'année 2024-2025, un niveau d'effectif à temps complet (ETC) inférieur à celui de l'exercice précédent, passant de 363 à 330 ETC. Dans ce contexte, le CAG a mis en place un plan de réduction des effectifs nécessitant de nombreux efforts, dans les différents secteurs, contribuant ainsi à l'effort gouvernemental.

Contexte international

Le 31 janvier 2025, le président des États-Unis annonçait l'imposition de tarifs douaniers de 25 % sur plusieurs catégories de biens importés par le Canada et par le Mexique. Face à cette situation, le gouvernement du Québec a adopté le décret 209-2025, stipulant de nouvelles conditions concernant la conclusion des contrats publics du 4 mars 2025 au 4 mars 2026. L'imposition des tarifs américains pourrait se répercuter sur l'économie canadienne et québécoise, entre autres, par la réduction des échanges commerciaux entre les pays et sur les chaînes d'approvisionnement. Des mesures de soutien ont été mises en place pour aider les entreprises du Québec à faire face aux répercussions des tarifs douaniers imposés par les États-Unis. Le CAG demeure attentif aux différentes mesures annoncées par le président américain et à leur impact possible sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Chiffres clés

Chiffres clés	Description
340	Employées et employés au CAG (comprend toutes les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires)
71 M\$	Dépenses
12	Succursales réparties dans 8 régions administratives, incluant le siège social situé dans la ville de Québec
5 699 M\$	Valeur des contrats conclus (regroupements d'achats et achats mandatés)
1 362 ¹	Regroupements d'achats actifs et achats mandatés actifs
5 761 ²	Contrats fournisseurs actifs (un même regroupement d'achats ou achat mandaté peut inclure plusieurs contrats fournisseurs)
679	Clients du CAG incluant notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Ministères et organismes (MO); • Établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux; • Établissements du réseau de l'éducation; • Établissements des réseaux du collégial et de l'universitaire; • Municipalités.
1 371 ³	Fournisseurs et prestataires de services actifs
50 %	Fournisseurs à contrats qui ont une adresse d'affaires au Québec

1. Sources de données : SAGIR, Logiciel d'achat en commun (LAC) et Système électronique d'appels d'offres (SEAO) en date du 31 mars 2025.

2. Idem.

3. Idem.

1.2 Faits saillants

Contribution aux priorités gouvernementales en matière d'économies

Le CAG est responsable d'optimiser les acquisitions gouvernementales par la mise en place de regroupements d'achats afin de maximiser les stratégies d'acquisition et de générer des économies. Le CAG a procédé au calcul des économies liées aux regroupements d'achats pour l'exercice financier 2024-2025, lesquelles ont dépassé la cible fixée à 457 M\$.

Économies	2023-2024	2024-2025
Cibles	407,9 M\$	457,0 M\$
Résultats	465,3 M\$	591,9 M\$

Le CAG est responsable des regroupements d'achats des ministères et organismes, des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que de ceux des réseaux de l'éducation, du collégial et de l'universitaire. La participation de ces entités est notamment prévue dans le cadre d'arrêtés ministériels mis en place pour augmenter les taux de participation aux regroupements d'achats des organismes publics et pour contribuer à l'atteinte des cibles d'économies gouvernementales.

Impacts de la réalisation des regroupements d'achats

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAG 2024-2025, le CAG a réalisé un total de 101 regroupements d'achats couvrant l'ensemble de ses clientèles : les ministères et organismes, de même que les établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux et des réseaux de l'éducation et du collégial et de l'universitaire.

La valeur totale des contrats attribués dans ce contexte est de 5,699 milliards de dollars.

Ces regroupements d'achats jouent un rôle essentiel, car ils permettent de répondre efficacement aux besoins en biens et services des différentes clientèles, tout en générant d'importantes économies gouvernementales.

Entrée en vigueur de quatre nouveaux arrêtés ministériels en 2024-2025

Le 1^{er} décembre 2020, quatre arrêtés ministériels, pris respectivement par la présidente du Conseil du trésor, le ministre de la Santé et des Services sociaux, le ministre de l'Éducation et la ministre de l'Enseignement supérieur, sont entrés en vigueur. Ces arrêtés ministériels identifient les biens et services pour lesquels les organismes publics, dont ceux des réseaux visés, doivent recourir au CAG pour répondre à leurs besoins.

Des travaux réalisés entre 2023 et 2025 par le CAG, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation (MEQ) et le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), ainsi qu'avec la consultation des différents comités tactiques et stratégiques des clients du CAG et de leurs réseaux, ont permis d'identifier de nouveaux biens et services concernés par la mise à jour de ces quatre arrêtés.

Le Plan d'action en développement durable 2023-2028

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'entité responsable du calcul de l'Indice de performance en matière de développement durable (IPDD), a évalué la qualité du Plan d'action de développement durable (PADD) 2023-2028 du CAG. Ce dernier a obtenu une note de 88,33 %. Le CAG a procédé à une mise à jour de son PADD en mars 2025, afin d'accroître la qualité de son plan.

La revalorisation des biens

Le CAG assure la disposition des biens meubles excédentaires des ministères et organismes (MO), conformément au *Règlement sur la disposition des biens meubles excédentaires* (chapitre C-65.1, r.7,1). Le CAG dispose également de biens pour le compte des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux, des réseaux de l'éducation et du collégial et de l'universitaire, ainsi que de municipalités. Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, 1 892 biens en tous genres, d'une valeur estimée à plus de 708 000 \$, ont été transférés entre les ministères. Des appels d'offres publics ou des ventes à l'encan ont également eu lieu pour le compte de la clientèle du CAG; 4 504 lots ont été vendus, d'une valeur de 18,4 M\$, au courant de la dernière année.

Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Le CAG participe depuis quelques années à une vaste réforme du français. La [*Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*](#), stipule que tous les organismes publics de l'État partagent un devoir d'exemplarité visant à freiner le déclin de la langue française au Québec.

La *Directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle* du CAG a été approuvée par le ministère de la Langue française (MLF) le 31 mars 2025. Ce document souligne l'importance du devoir d'exemplarité quant à l'usage du français, tout en reconnaissant que le recours à une autre langue peut se révéler nécessaire, dans certaines circonstances, pour mener à bien la mission de l'organisation.

Cette directive a pour but, entre autres :

- d'indiquer les règles de conduite applicables en matière linguistique au sein du CAG;
- d'encadrer et de répertorier toutes les situations exceptionnelles dans lesquelles une autre langue que le français peut être utilisée;
- de guider le personnel dans l'exercice de son devoir d'exemplarité;
- de prévoir les mesures à prendre avant d'utiliser une autre langue en plus du français, et de prévoir celles assurant un retour à l'utilisation exclusive du français dès que possible.

2. LES RÉSULTATS

2.1 Plan stratégique

Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : La création de la valeur par l'innovation

Orientation 1 : Générer des retombées positives pour la société québécoise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
1.1 Accroître les bénéfices générés par l'optimisation des acquisitions gouvernementales	1. Respect du niveau des économies fixé par le gouvernement annuellement Mesure de départ : 407,9 M\$ (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	≥ 457,0 M\$	591,9 M\$ Atteinte	14
1.2 Accroître l'achat québécois dans le domaine des acquisitions gouvernementales	2. Proportion de la valeur des contrats en approvisionnement conclus avec des fournisseurs québécois Mesure de départ : 60 % (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	64 %	50 % Non atteinte	16
1.2 Accroître l'achat québécois dans le domaine des acquisitions gouvernementales	3. Proportion des contrats conclus auprès de fournisseurs ou prestataires de services provenant des régions Mesure de départ : 44 % (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	45 %	51 % Atteinte	17
1.3 Augmenter la proportion d'acquisitions responsables	4. Proportion des acquisitions responsables effectuées par le CAG (en nombre de contrats) Mesure de départ : 17 % (1 ^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)	20 %	42 % Atteinte	17

Orientation 2 : Favoriser la concurrence et l'ouverture des marchés

Objectif	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025	Page
2.1 Déployer des stratégies innovantes	5. Proportion des acquisitions ayant intégré une innovation Mesure de départ : 12 % (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	≥ à l'année précédente	18 % Atteinte	18

ENJEU 2 : L'expérience client

Orientation 3 : Miser sur l'excellence en matière de service à la clientèle

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
3.1 Améliorer la satisfaction de la clientèle	6. Taux de satisfaction de la clientèle Mesure de départ : 76 % (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	77 %	75 % Non atteinte	19
3.2 Rencontrer les besoins de la clientèle selon les échéanciers prévus	7. Taux de réalisation des contrats dans les délais établis de concert avec la clientèle Mesure de départ : 69 % (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	75 %	71 % Non atteinte	20

ENJEU 3 : L'expérience employé

Orientation 4 : Investir dans le développement de notre expertise

Objectifs	Indicateurs	Cibles 2024-2025	Résultats 2024-2025	Pages
4.1 Accentuer le développement des compétences du personnel au bénéfice de la clientèle	8. Taux de respect du plan organisationnel de développement des compétences des employés Mesure de départ : 89 % (1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)	90 %	94 % Atteinte	21
4.2 Augmenter la mobilisation du personnel	9. Taux de mobilisation du personnel Mesure de départ : 75 % (1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)	76 %	76 % Atteinte	22

Résultats détaillés 2024-2025 relatifs aux engagements du Plan stratégique 2023-2027

ENJEU 1 : La création de la valeur par l'innovation

Orientation 1 : Générer des retombées positives pour la société québécoise

Objectif 1.1 : Accroître les bénéfices générés par l'optimisation des acquisitions gouvernementales

Contexte lié à l'objectif : L'un des objectifs de la création du CAG est d'améliorer la gestion des acquisitions afin, notamment, de maximiser les gains d'efficacité et d'efficacité, principalement en augmentant le ratio des regroupements d'achats à l'échelle gouvernementale. Ces regroupements permettront de générer des économies importantes.

Indicateur 1 : Respect du niveau des économies fixé par le gouvernement annuellement

Mesure de départ : 407,9 M\$ (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	≥ 407,9 M\$	≥ 457,0 M\$	≥ 517,0 M\$	≥ 592,0 M\$
Résultats	465,3 M\$ Atteinte	591,9 M\$ Atteinte		

Cadre méthodologique

La méthodologie de calcul des économies gouvernementales a été révisée en 2022-2023. Depuis, les économies gouvernementales sont calculées selon des paramètres définis.

En termes généraux, la méthodologie consiste à évaluer les gains découlant de certains regroupements d'achats en comparant le prix d'achat obtenu par le CAG et le prix du marché que peut obtenir un organisme public. La proportion des contrats ayant servi au calcul des économies générées par le CAG est passée de 48 % en 2023-2024 à 77 % en 2024-2025. Ceci représente une nette augmentation du nombre de contrats inclus dans le calcul des économies. Le montant des contrats évalués est de 5 708 M\$ ce qui correspond à 81 % de la valeur des contrats.

Économies de volume

En regroupant les volumes d'achats de ses clients, le CAG peut obtenir des prix plus avantageux. Les économies gouvernementales sont évaluées en comparant le prix d'achat obtenu par le CAG au prix du marché pour un acheteur gouvernemental qui n'aurait pas un pouvoir d'achat comparable à celui du CAG.

Le prix du marché est représentatif lorsqu'analysé, au moment de la mise en concurrence des soumissionnaires, en utilisant la méthode de la moyenne, et en excluant le prix le plus bas.

De façon plus précise, la méthode de la moyenne excluant le prix le plus bas se calcule en comparant le prix d'un item à contrat sur un regroupement d'achats du CAG avec la moyenne des prix unitaires soumis calculée pour chaque item en excluant le prix soumis le plus bas.

Pour une meilleure représentation, le montant des économies est ajusté à partir de la consommation lorsque l'information est disponible.

Advenant un calcul non concluant selon la moyenne excluant le prix le plus bas, le montant des économies est calculé selon un pourcentage obtenu par une étude de marché.

En ce qui concerne le regroupement d'achats médias, le calcul des économies de volume est effectué par le fournisseur de services selon les paramètres établis avec le CAG, ce qui permet à la clientèle de bénéficier de conditions et tarifs préférentiels.

Les achats mandatés et les projets spéciaux sont, quant à eux, exclus du calcul des économies gouvernementales. En effet, ces achats répondent généralement au besoin précis d'un seul client (organisme public ou client non obligatoire). Par conséquent, les achats mandatés et les projets spéciaux ne génèrent pas d'économies de volume.

Limitations

Certains contrats ne sont pas considérés dans le calcul des économies gouvernementales, lorsque :

- l'échantillon est inférieur à 20 % en valeur monétaire;
- il y a un seul soumissionnaire;
- le pourcentage d'économies est anormalement élevé (plus de 50 %);
- les fournisseurs ne souhaitent pas répondre à l'étude de marché.

Le montant des économies gouvernementales enregistrées pour 2024-2025 est de 591,9 M\$. Le tableau suivant présente les cinq regroupements qui ont été les plus générateurs d'économies cette année.

Regroupements	Économies générées
Agence de placement médias	49 522 069,00 \$
Micro-ordinateurs, portables, serveurs, tablettes	43 683 937,95 \$
Postes informatiques et moniteurs neufs	25 113 355,00 \$
Main-d'œuvre indépendante	18 506 316,49 \$
Imprimantes et équipements multifonctions	16 567 502,72 \$

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Un nombre plus important de contrats a été évalué dans le calcul des économies comparativement à la période 2023-2024. Parmi ceux-ci, le CAG a pu effectuer un calcul pour la génération des économies sur 951 contrats comparativement à 573 contrats l'année précédente. De plus, 85,2 % des économies ont été calculées selon la consommation réelle sur le contrat ou selon une combinaison de la consommation réelle et des quantités prévues au contrat.

Objectif 1.2 : Accroître l'achat québécois dans le domaine des acquisitions gouvernementales

Contexte lié à l'objectif : Le CAG inscrit son action dans la volonté de générer des retombées positives pour la société québécoise. En développant des stratégies d'acquisition innovantes, le CAG participe à la réalisation de priorités gouvernementales, notamment en matière d'achat québécois et régional. Sa rigueur et son expertise lui permettent de développer des stratégies innovantes mieux alignées sur les priorités gouvernementales, au bénéfice de l'ensemble des régions du Québec.

Indicateur 2 : Proportion de la valeur des contrats en approvisionnement conclus avec des fournisseurs québécois⁴

Mesure de départ : 60 % (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	61 %	64 %	66 %	67 %
Résultats	54 % Non atteinte	50 % Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour l'exercice financier 2024-2025, le CAG a poursuivi sa contribution à l'achat québécois dans le domaine des acquisitions gouvernementales et, par le fait même, sa participation à l'atteinte des cibles de la SGMP.

Il s'avère toutefois que les règles inhérentes au processus d'adjudication, dictée par l'ouverture des marchés et le respect des critères de sélection définis dans les appels d'offres, constituent un élément déterminant dans l'imprévisibilité de la sélection finale de la mise à contrat. En 2024-2025, l'approvisionnement auprès des fournisseurs québécois a été fait à 100 % dans les catégories suivantes : énergie, alimentation, papeterie et fournitures de bureau, publications, formulaires et articles en papier et matériaux de construction. Il a été, par exemple, plus difficile de s'approvisionner auprès des fournisseurs québécois, en raison de l'offre, dans les catégories suivantes : fournitures et équipements médicaux et produits pharmaceutiques (25,69 %), équipements de transport et pièces de rechange (37,50 %) et matériel informatique et logiciels (46,65 %).

Le CAG s'est doté, à l'hiver 2025, d'orientations et d'un guide d'intégration de stratégies d'acquisition pour accroître l'achat québécois et régional qui seront diffusés à l'ensemble du personnel en acquisition au printemps 2025. Le CAG collabore également avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et avec Investissement Québec pour approfondir la connaissance de l'offre québécoise dans les divers secteurs d'acquisition et pour faire la promotion de l'organisation auprès des entreprises québécoises. Ainsi, le CAG poursuit ses efforts pour bien connaître l'offre disponible au Québec et pour réfléchir à des stratégies d'acquisition pour accroître la valeur des contrats octroyés à des entreprises québécoises, lorsque l'offre le permet.

4. Un fournisseur est considéré comme québécois s'il s'agit d'un fournisseur exerçant ses activités de façon permanente dans un établissement situé sur le territoire québécois.

Indicateur 3 : Proportion des contrats conclus auprès de fournisseurs ou prestataires de services provenant des régions.

Mesure de départ : 44 % (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	44 %	45 %	46 %	47 %
Résultats	48 % Atteinte	51 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Pour accroître les contrats avec des fournisseurs ou prestataires de services provenant des régions, le CAG a eu recours, lorsque les seuils des accords de libéralisation des marchés publics le permettaient, aux leviers du cadre réglementaire en place. Il a notamment privilégié l'allotissement par région. De plus, le personnel en acquisition a été formé à l'achat québécois et régional.

Objectif 1.3 : Augmenter la proportion d'acquisitions responsables

Contexte lié à l'objectif : L'objectif 1.3 s'inscrit dans le rôle important du CAG dans la concrétisation des orientations gouvernementales en matière d'acquisitions responsables. Le CAG poursuit ses efforts afin d'aider sa clientèle à accroître ses acquisitions responsables, et contribue ainsi à l'atteinte des cibles gouvernementales.

Indicateur 4 : Proportion des acquisitions responsables effectuées par le CAG (en nombre de contrats)

Mesure de départ : 17 % (1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	17 %	20 %	22 %	22 %
Résultats	17 % Atteinte	42 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Plusieurs actions ont été réalisées afin d'accroître la proportion des acquisitions responsables dans les regroupements d'achats effectués par le CAG. La formation sur les acquisitions responsables, offerte au printemps et à l'automne 2024, a permis de bien sensibiliser et de mobiliser le personnel en acquisition du CAG quant à l'importance d'intégrer des considérations de développement durable dans les appels d'offres. L'identification au Plan des acquisitions gouvernementales (PAG) 2024-2025 des regroupements d'achats porteurs pour l'atteinte de cette cible ainsi que l'accompagnement en continu des équipes par les conseillers en acquisitions responsables du CAG ont aussi contribué au dépassement de la cible de 20 % fixée pour l'exercice financier 2024-2025.

Parmi les contrats intégrant des critères d'acquisition responsable, figurent notamment des dispositions relatives à la récupération écoresponsable en fin de vie des écrans d'imagerie médicale. De plus, une marge préférentielle a été appliquée afin de favoriser le recours à un transport écoresponsable dans le cadre du regroupement d'achats de viandes diverses.

Orientation 2 : Favoriser la concurrence et l'ouverture des marchés

Objectif 2.1 : Déployer des stratégies innovantes

Contexte lié à l'objectif : L'objectif 2.1 s'inscrit dans l'esprit d'innovation promu dans le cadre de la SGMP. Le déploiement de stratégies innovantes permet au CAG de cerner de nouvelles solutions qui répondent mieux aux besoins de la clientèle et qui peuvent conduire à des avantages économiques pour le Québec. Pour y parvenir, le CAG privilégie l'utilisation de divers moyens, dont l'allotissement et la marge préférentielle en matière de développement durable. Il mise également sur le soutien que lui apportent des initiatives du Sous-secrétariat aux marchés publics (SSMP) comme le Parcours de l'innovation et l'Espace innovation⁵.

Indicateur 5 : Proportion des acquisitions ayant intégré une innovation

Mesure de départ : 12 % (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	Établir la mesure de départ	≥ à l'année précédente	14 %	16 %
Résultats	Mesure de départ établie à 12 % Atteinte	18 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Une stratégie innovante désigne une stratégie d'acquisition nouvelle ou améliorée qui crée de la valeur et qui diffère sensiblement des stratégies précédentes d'un contrat, mise en œuvre par le CAG en collaboration avec sa clientèle. Le déploiement de stratégies innovantes permet au CAG de cerner de nouvelles solutions qui répondent mieux aux besoins de la clientèle et qui peuvent conduire, entre autres, à des avantages économiques pour le Québec ou en matière de développement durable. Différentes stratégies ont été intégrées aux appels d'offres du CAG dont la marge préférentielle en développement durable et l'allotissement. Pour l'année 2024-2025, des regroupements d'achats propices à l'intégration de stratégies d'acquisition innovantes ont permis d'augmenter la mesure de départ de 6 %.

5. Mesure 5 de la SGMP qui consiste à faciliter l'expérimentation de pratiques d'acquisition innovantes et à mesurer la progression du nombre d'initiatives d'acquisition de produits et de services innovants.

ENJEU 2 : L'expérience client

Orientation 3 : Miser sur l'excellence en matière de service à la clientèle

Objectif 3.1 : Améliorer la satisfaction de la clientèle

Contexte lié à l'objectif : Le CAG est en relation avec une importante clientèle qui opère dans des domaines d'action variés, tant au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique. Le personnel du CAG doit donc bien connaître les différentes réalités et préoccupations de ses clients afin de développer des stratégies d'acquisition et des services adaptés à leurs situations.

Ainsi, le CAG souhaite bien accompagner sa clientèle dans les différentes étapes de la réalisation des mandats en offrant des services de qualité. Consolider sa relation d'affaires est une priorité pour le CAG, qui œuvre activement, depuis sa mise en place, au développement d'une approche visant à offrir une expérience client à la hauteur des attentes.

Indicateur 6 : Taux de satisfaction de la clientèle

Mesure de départ : 76 % (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	76 %	77 %	79 %	82 %
Résultats	77 % Atteinte	75 % Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le CAG a sondé sa clientèle au printemps 2025 afin de mesurer le degré de satisfaction à l'égard des services reçus entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025. La consultation a été réalisée en ligne entre le 30 avril et le 28 mai 2025. Le questionnaire était adapté en fonction des services offerts par le CAG : le placement médias, la publicité, les achats mandatés, les regroupements d'achats et la revalorisation des biens. La méthodologie employée est la même que celle du précédent sondage, en 2023-2024.

Le taux de satisfaction enregistré pour 2024-2025 est de 75 %. L'analyse des données démontre que l'écart à la baisse observé entre la mesure du sondage 2024-2025 et celle de la précédente période n'est pas statistiquement significatif. Bien que l'indicateur ne permette pas l'atteinte de la cible (77 %), il n'y a pas lieu de parler d'une baisse statistiquement significative de la satisfaction. Certaines actions mises en place au cours de la période 2024-2025 n'ont pas encore pleinement porté fruit. Le CAG reste donc à l'affût des prochains résultats.

La clientèle s'est également exprimée pour une appréciation positive de la qualité de service et de l'esprit de collaboration des employés du CAG. Elle suggère des améliorations aux processus par des actions d'allègement et d'information.

Objectif 3.2 : Rencontrer les besoins de la clientèle selon les échéanciers prévus

Contexte lié à l'objectif : Le CAG est responsable d'établir annuellement un PAG en tenant compte des besoins des organismes publics, afin de leur fournir les biens et les services dont ils ont besoin dans la réalisation de leur mission auprès des citoyens québécois, et ce, conformément aux dispositions de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01). Le respect des échéanciers et de la réalisation du PAG sont donc des facteurs importants qui influencent l'expérience client.

Indicateur 7 : Taux de réalisation des contrats dans les délais établis de concert avec la clientèle

Mesure de départ : 69 % (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	72 %	75 %	80 %	85 %
Résultats	70 % Non atteinte	71 % Non atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

En 2024-2025, le CAG a réalisé 101 regroupements d'achats sur les 142 planifiés et ajoutés en cours de réalisation. Des 41 dossiers non réalisés en cours d'année, 32 ont été déplacés dans les prochains PAG et 9 ont été retirés. Ces deux actions ont été réalisées en collaboration avec la clientèle. Les regroupements d'achats réalisés ont permis de répondre aux priorités gouvernementales et aux besoins de la clientèle. Le CAG a également investi des efforts dans la réalisation de certains regroupements dont l'entrée en vigueur est prévue en 2025-2026. Il s'agit notamment de regroupements d'achats pour les biens et services de mobilité cellulaire, d'implants pour la chirurgie orthopédique et l'électrochirurgie.

Bien que la cible n'ait pas été atteinte, la réponse aux besoins de la clientèle selon les échéanciers prévus est en amélioration par rapport à l'année précédente⁶. En effet, le nombre de regroupements d'achats réalisés en 2024-2025 (101) est en amélioration comparativement à l'année précédente (98). Également, le nombre de regroupements d'achats transférés d'une année à l'autre est en diminution significative, soit 32 transférés en 2024-2025 comparativement à 50 en 2023-2024. Finalement, le nombre de regroupements d'achats retirés du PAG 2024-2025 est en diminution de près de 36 % en comparaison avec l'année précédente.

6. À compter de l'exercice financier 2024-2025, les ajouts à la planification qui surviennent en cours d'année sont considérés au numérateur ainsi qu'au dénominateur dans le calcul de l'indicateur. Pour la première année du plan stratégique, ils ne figuraient qu'au numérateur.

ENJEU 3 : L'expérience employé

Orientation 4 : Investir dans le développement de notre expertise

Objectif 4.1 : Accentuer le développement des compétences du personnel au bénéfice de la clientèle

Contexte lié à l'objectif : Le Plan stratégique 2023-2027 met en lumière la nature cruciale de l'expérience employé. Le CAG y réitère l'importance qu'il accorde au fait d'avoir des équipes engagées, compétentes, collaboratives et mobilisées, de même que sa volonté d'investir dans le développement de l'expertise de son personnel pour les années à venir.

Indicateur 8 : Taux de respect du plan organisationnel de développement des compétences des employés

Mesure de départ : 89 % (1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	90 %	90 %	90 %	90 %
Résultats	89 % Non atteinte	94 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Dans son Plan organisationnel de développement des compétences 2024-2025, le CAG a sélectionné cinq formations obligatoires afin de développer l'expertise d'une population ciblée. Ces formations étaient les suivantes :

- animer efficacement une réunion virtuelle (pour les gestionnaires et les employés opérationnels);
- conduire un changement en faisant preuve d'intelligence émotionnelle (pour les gestionnaires et les CGRH);
- la gestion axée sur les résultats (pour les gestionnaires et les CGRH de première ligne);
- l'utilisation de Teams (pour les gestionnaires et les employés);
- la gestion du temps et des priorités (pour les professionnels, les adjoints administratifs et les techniciens principaux).

Plusieurs mesures ont été mises en place afin de maximiser le taux de participation du personnel ciblé, notamment différentes plages horaires, certaines formations en mode asynchrone, des rappels aux personnes participantes et des sujets de formation liés aux besoins soulevés.

Objectif 4.2 : Augmenter la mobilisation du personnel

Contexte lié à l'objectif : Les liens entre la satisfaction au travail, la fidélisation, la mobilisation du personnel et le succès d'une organisation incitent le CAG à développer des moyens d'accroître le bien-être de ses employés et à mesurer cette amélioration de façon continue. Ainsi, l'écoute active et la consultation des employés doivent être des priorités, notamment en matière de santé, de bien-être et d'aspirations de carrière.

Indicateur 9 : Taux de mobilisation du personnel

Mesure de départ : 75 % (1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Cibles	75 %	76 %	77 %	78 %
Résultats	75 % Atteinte	76 % Atteinte		

Explication du résultat obtenu en 2024-2025

Le CAG a poursuivi ses efforts liés à la mobilisation en mettant en place deux actions organisationnelles concernant les aspects moins bien perçus selon le sondage annuel 2023-2024. Ainsi, les actions identifiées ont porté sur le stress et sur le bien-être au travail. Elles ont été réalisées sous forme de campagnes sur les thèmes suivants :

- « Ma vie en numérique », portant sur le droit à la déconnexion et les bonnes pratiques à adopter au travail;
- « Mon temps, mes priorités », portant sur la gestion du temps et des priorités.

Le sondage, visant la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 et réalisé entre le 8 et le 25 avril 2025, a permis d'établir un indice d'appropriation de la culture et de mobilisation. Le résultat obtenu (76 %) correspond à la cible établie.

Le questionnaire, qui comportait une cinquantaine de questions réparties entre 12 facteurs en lien avec la mobilisation, a recueilli un taux de participation de 85 %. Les facteurs ayant obtenu la meilleure note sont :

- la rémunération;
- la qualité du travail;
- le sentiment d'appartenance.

2.2 Déclaration de services aux citoyennes et citoyens

Résultats relatifs aux engagements portant sur la qualité des services

En vertu de sa loi constitutive, le CAG a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales. Comme les services du CAG sont offerts aux organismes publics, l'organisation n'est pas tenue de compléter la section traitant de la déclaration de services aux citoyens.

Le CAG s'est toutefois doté d'une déclaration de services à la clientèle à titre de pratique exemplaire. Cette dernière a été diffusée en décembre 2022 sur le site Web Québec.ca : [Déclaration de services à la clientèle | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

3. LES RESSOURCES UTILISÉES

3.1 Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars : nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

Secteurs d'activité ⁷	2023-2024	2024-2025	Écarts
1. Acquisitions gouvernementales et revalorisation des biens	278	226	- 52
2. Expérience client, innovation et performance organisationnelle	45	61	16
3. Soutien à l'organisation	82	53	- 29
Total	405	340	- 65

Un écart est constaté entre les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025. Ce dernier s'explique, d'une part, par la modification du secteur d'activité d'une unité administrative, passant du soutien à l'organisation vers la performance organisationnelle et, d'autre part, par la diminution des heures rémunérées octroyées au CAG pour 2024-2025.

Formation et perfectionnement du personnel

Les informations ci-dessous sont présentées selon les conditions et modalités prévues à la [Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre](#). Cette reddition de comptes s'effectue selon l'année civile.

Proportion de la masse salariale investie en formation

	2022	2023	2024
Proportion de la masse salariale (%)	0,99 %	0,77 %	1,25 %

Nombre moyen de jours de formation par personne

Catégories d'emplois	2022	2023	2024
Cadre	1,41	0,51	2,36
Professionnel	1,71	1,06	3,21
Fonctionnaire	1,82	0,91	3,04
Total⁸	1,72	0,97	3,09

7. Les secteurs d'activité sont généralement liés à la structure administrative de l'organisation et correspondent habituellement aux activités des différents sous-ministériats ou des vice-présidences.

8. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

La hausse du nombre moyen de jours s'explique, d'une part, par les formations obligatoires inscrites au plan organisationnel annuel de développement des compétences et, d'autre part, par les différents rappels qui ont été faits afin de maximiser le taux de participation du personnel ciblé.

Somme allouée par personne

	2022	2023	2024
Somme allouée par personne ⁹	765,68 \$	637,89 \$	1 120,50 \$

La hausse de la somme allouée par personne s'explique notamment par la participation accrue des employés et des gestionnaires aux formations offertes.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

Le taux de départ volontaire de la fonction publique est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés réguliers (temporaires et permanents, excluant les titulaires d'un emploi supérieur) qui ont volontairement quitté l'organisation (démission ou retraite) durant une période de référence, généralement un exercice financier, et le nombre moyen d'employés au cours de cette même période. Le taux de départ volontaire ministériel comprend aussi les mutations.

Les départs involontaires, quant à eux, comprennent toutes les situations indépendantes de la volonté de l'employé, notamment les situations où celui-ci se voit imposer une décision. Cela inclut, par exemple, les mises à pied et les décès.

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Nombres 2022-2023	Taux (%) 2022-2023	Nombres 2023-2024	Taux (%) 2023-2024	Nombres 2024-2025	Taux (%) 2024-2025	Taux de la fonction publique (%) ¹⁰ 2024-2025
Retraites	7	2,1 %	5	1,4 %	6	1,6 %	2,0 %
Démissions	19	5,6 %	20	5,5 %	18	4,8 %	3,1 %
Mutations de sortie	63	18,7 %	41	11,2 %	37	9,9 %	3,8 %
Total - Départs volontaires ¹¹	89	26,1 %	66	18,1 %	61	16,4 %	9,0 %
Nombre moyen d'employés durant la période de référence	337	s. o.	365	s. o.	372	s. o.	s. o.

9. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

10. Les taux de mutation de sortie et de départ volontaire pour la fonction publique représentent la moyenne des taux de la fonction publique : le taux de départ volontaire ministériel et le taux de mutation de sortie ministériel sont comparables à la moyenne de l'ensemble des taux de départ volontaire de chaque organisation et à la moyenne des taux de mutation de sortie de chaque organisation puisqu'ils comprennent les mouvements de type mutation de sortie.

11. Total des employés ayant pris leur retraite, ayant démissionné et ayant effectué une mutation de sortie.

Malgré le contexte lié à la diminution de la cible d'effectifs pour l'exercice financier 2024-2025, les taux de départ se sont améliorés comparativement aux années passées. Ce contexte particulier peut toutefois expliquer que les taux du CAG sont plus élevés que les taux de la fonction publique.

Régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique

En octobre 2018, le gouvernement du Québec s'est engagé à réaliser un projet ambitieux et porteur pour l'ensemble de l'administration publique québécoise¹² : la régionalisation de 5 000 emplois. Ce projet, sur un horizon de dix ans, est une priorité pour renforcer l'occupation et la vitalité économique du territoire québécois.

Emplois régionalisés au 30 septembre 2024¹³

Cible des emplois à régionaliser par l'organisation au 30 septembre 2028	Total des emplois régionalisés par l'organisation du 1 ^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2024
21	23

Lors du portrait initial de l'organisation, couvrant la période du 1^{er} octobre 2018 au 1^{er} février 2021, l'organisation comptait 53 emplois en région. Entre février 2021 et septembre 2024, le CAG a régionalisé 23 emplois supplémentaires.

12. Les termes « administration publique » et « organisations de l'administration publique (OAP) », dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation, excluent les réseaux de la santé et de l'éducation qui ne sont pas visés par le plan.

13. Emplois régionalisés au 30 septembre 2024, selon les critères du Plan gouvernemental de régionalisation et les détails fournis dans le document de questions et réponses.

3.2 Utilisation des ressources financières

Dépenses et évolution par secteur d'activité

Secteurs d'activité	Budget de dépenses 2024-2025 ¹⁴ (000 \$) (1)	Dépenses réelles au 31 mars 2025 (000 \$) (2)	Écarts (000 \$) (3) = (2) - (1)	Dépenses réelles 2023-2024 (000 \$) (4)
Acquisitions gouvernementales et revalorisation des biens	38 529 \$	46 515 \$	7 986 \$	32 953 \$
Expérience client, innovation et performance organisationnelle	9 600 \$	11 309 \$	1 709 \$	9 770 \$
Soutien à l'organisation	9 042 \$	13 206 \$	4 164 \$	12 297 \$
Total	57 171 \$	71 030 \$	13 859 \$	55 020 \$

Acquisitions gouvernementales et revalorisation des biens

La majeure partie de la hausse des dépenses par rapport au budget est attribuable à la hausse des services professionnels. De plus, des dépenses plus élevées que le budget ont été effectuées pour les services de conception publicitaire pour les organismes publics, ainsi que pour la tenue d'un encan supplémentaire pour lesquels des revenus similaires sont constatés. Une hausse des salaires explique le reste de l'augmentation par rapport au budget.

Expérience client, innovation et performance organisationnelle

La hausse des dépenses par rapport au budget est attribuable à la hausse des salaires ainsi qu'à l'augmentation des dépenses en ressources informationnelles.

Soutien à l'organisation

La hausse des dépenses par rapport au budget est essentiellement attribuable à la hausse des salaires, aux ajustements des créances douteuses et à l'augmentation des loyers pour nos succursales.

14. Budget de dépenses 2024-2025 incluant les mesures du Budget intégrées au Fonds de suppléance présenté dans le volume « Crédits et dépenses des portefeuilles » du Budget de dépenses 2024-2025.

3.3 Utilisation des ressources informationnelles

Le Plan de transformation numérique (PTN) du CAG est un outil d'encadrement établissant la vision de l'organisation en ressources informationnelles. Il permet de déterminer quelles ressources informationnelles sont nécessaires à sa mission et à l'atteinte des objectifs organisationnels issus de son plan stratégique. Il assure une utilisation efficiente de ses ressources informationnelles, en conformité avec les orientations gouvernementales.

De plus, le PTN aide à dégager une vision claire et cohérente de la transformation numérique du CAG afin d'en améliorer les résultats. Il a été élaboré en 2023, mis à jour au printemps 2024 et s'échelonne jusqu'en 2027, en fonction des priorités organisationnelles et gouvernementales.

Projets réalisés et terminés au cours de l'exercice financier 2024-2025 :

- **Système de suivi des demandes de la clientèle**
Dans son Plan stratégique 2023-2027, le CAG a identifié l'expérience client comme l'une de ses principales priorités. Dans cet esprit, un système de suivi des demandes de la clientèle a été déployé. Le système a été mis en ligne en février 2025. Son implantation permet notamment la traçabilité des demandes, le suivi des interventions et du respect des délais de traitement et la production d'information de gestion, de tableaux de bord et d'indicateurs de performance.
- **Logiciel d'aide à la rédaction des documents contractuels**
Le Logiciel d'aide à la rédaction des documents contractuels (LARDoC) est une solution unique et standardisée pour la production des documents contractuels liés, entre autres, aux appels de marchés. Le logiciel vise également à créer un fonds de clauses, propriété de l'organisation. La phase d'exécution du projet a été finalisée en 2024-2025.

Projets qui se sont poursuivis ou dont la phase de réalisation/exécution a débuté en 2024-2025 :

- **Portail de revalorisation des biens et enchères en ligne**
Le projet du Portail de revalorisation des biens et enchères en ligne (RENOUVO) vise à remplacer la solution actuelle de disposition des biens, qui est désuète, afin notamment d'augmenter la satisfaction de la clientèle par une réduction du délai de traitement des dossiers. Le projet a connu une pause en 2024-2025 puisque le contrat conclu avec le fournisseur initial a été résilié avec le consentement des parties. Le projet sera relancé au printemps 2025 et s'appuiera sur des technologies éprouvées par l'organisation. Le déploiement de la solution RENOUVO est prévu pour 2026.
- **Véhicule électronique de gestion des achats médias et des statistiques**
La plateforme Véhicule électronique de gestion des achats médias et des statistiques (VÉGAS), utilisée par l'équipe spécialisée en placement médias, sera modernisée et remplacée par une solution plus performante. La première livraison est prévue à l'été 2025. La nouvelle version inclura la prise en charge de façon intégrée de la totalité des activités de placement médias et son utilisation sera beaucoup plus intuitive. Elle permettra, entre autres, d'optimiser l'ensemble des processus de placement médias, d'assurer un suivi, en temps réel, de la facturation et d'améliorer la satisfaction de la clientèle.

- Système de gestion des acquisitions gouvernementales**
 Le projet du Système de gestion des acquisitions gouvernementales (SGAG) vise à mettre en place une solution infonuagique permettant d'assurer pleinement la réalisation de la mission du CAG et de la vision gouvernementale en matière d'acquisitions stratégiques. L'exercice financier 2024-2025 a été consacré à la rédaction du dossier d'affaires.

Valeur induite par les ressources informationnelles sur la performance organisationnelle

Les ressources informationnelles contribuent à la réalisation de la mission du CAG et soutiennent la performance organisationnelle en permettant à l'organisation de disposer d'outils plus conviviaux et intégrés.

Dépenses et investissements réels en ressources informationnelles en 2024-2025

Types d'intervention	Dépenses (k\$)	Investissements (k\$)	Totaux (k\$)
Projets ¹⁵	882,5	963,8	1 846,3
Activités ¹⁶	5 605,3	0	5 605,3
Total	6 487,8	963,8	7 451,6

15. Interventions en matière de ressources informationnelles constituant des projets en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

16. Toute autre intervention en matière de ressources informationnelles, qu'elle soit récurrente ou non récurrente, qui ne constitue pas un projet en ressources informationnelles au sens de l'article 16.3 de la Loi.

4. ANNEXES — AUTRES EXIGENCES

4.1 Gestion des effectifs

Répartition et évolution des effectifs en heures rémunérées et en ETC transposés¹⁷

Catégories	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3	2023-2024 Total en ETC transposés [5]	Évolution [6] = [4] - [5]
1. Personnel d'encadrement	60 410,03	-	60 410,03	33,08	33,61	- 0,53
2. Personnel professionnel	407 669,97	2 233,87	409 903,84	224,44	222,47	1,97
3. Personnel infirmier	-	-	-	-	-	-
4. Personnel enseignant	-	-	-	-	-	-
5. Personnel de bureau, techniciens et assimilés	184 148,15	466,38	184 614,53	101,09	100,87	0,22
6. Agents de la paix	-	-	-	-	-	-
7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service	3 532,90	22,50	3 555,40	1,95	2,15	- 0,20
Total	655 761,05	2 722,75	658 483,80	360,56	359,10	1,46

La cible d'heures rémunérées attribuées au CAG pour l'exercice financier 2024-2025 était de 602 252, ce qui correspond à 330 ETC. L'organisation a ainsi dépassé la cible pour la période de référence. Le CAG a toutefois mis en place un plan de résorption des effectifs au cours de l'année de référence afin de tendre vers l'objectif fixé.

17. Nombre d'heures rémunérées converti en équivalents temps complet (ETC) sur la base de 35 heures par semaine.

Contrats de service

Un contractant autre qu'une personne physique inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

Types de contrats de service	Nombres	Valeurs
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	4	250 580,00 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	11	4 228 215,60 \$
Total des contrats de service	15	4 478 795,60 \$

4.2 Développement durable

Résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.1.1 Évaluer la durabilité des interventions gouvernementales	Action 1 Évaluer la durabilité des interventions structurantes du CAG	Indicateur 1 Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité	60 %	60 % Atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

En 2024-2025, l'évaluation de la durabilité (ÉD) des interventions structurantes du CAG a pris son envol. En effet, le CAG s'est doté d'un processus et d'un outil d'évaluation de la durabilité qui s'inspirent de la démarche d'analyse intégrée d'évaluation de la durabilité proposée par le MELCCFP. Tous les secteurs concernés ont assisté à une présentation du processus et de l'accompagnement a été offert aux équipes devant réaliser une ÉD.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Action 2 Accroître les acquisitions responsables du CAG	Indicateur 2 Proportion des acquisitions pour les besoins du CAG intégrant des composantes responsables	25 %	30 % Atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le CAG a réalisé plusieurs actions pendant l'exercice financier 2024-2025 afin d'accroître le pourcentage des biens et services acquis pour ses propres besoins qui intègrent des composantes d'acquisitions responsables. Ainsi, en plus d'une formation offerte au personnel en acquisition, une sensibilisation des requérants à l'interne sur les objectifs du CAG en matière d'acquisitions responsables a eu lieu à l'hiver 2025. Une attention particulière a aussi été portée sur l'identification des composantes responsables auprès des adjudicataires pour les appuyer dans cette volonté d'intégrer le développement durable dans les acquisitions gouvernementales. Ces actions ont permis d'atteindre la cible pour l'année 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.4.1 Accroître la part des acquisitions responsables	Action 3 Contribuer à accroître les acquisitions responsables des ministères et organismes (MO)	Indicateur 3 Proportion des contrats intégrant des composantes responsables dans les regroupements d'achats auxquels les MO sont engagés	38 %	67 % Atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

En 2024-2025, le CAG poursuit sa contribution à accroître les acquisitions responsables des ministères et organismes (MO) qu'il dessert. Ainsi, la formation sur les acquisitions responsables, offerte au printemps et à l'automne 2024, a permis de sensibiliser l'ensemble du personnel en acquisition du CAG sur la cible à atteindre pour les regroupements d'achats auxquels les MO sont engagés et sur les moyens pour y parvenir.

De plus, les conseillers en acquisitions responsables poursuivent l'accompagnement des équipes dans l'intégration des critères de développement durable dans les mandats d'acquisition réalisés par le CAG. Un effort de sensibilisation en continu de la clientèle sur l'évaluation préalable des besoins, qui doit s'inscrire dans la recherche d'un développement durable, a aussi contribué au dépassement de la cible de 38 % fixée pour l'exercice financier 2024-2025.

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.7.1 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Action 4 Accroître la performance de la gestion des matières résiduelles	Indicateur 4 Nombre cumulatif de succursales détenant minimalement le niveau Mise en œuvre IOR+	1	0 Non atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

La démarche d'obtention de la certification pour la succursale de Montréal est en cours, en date du 31 mars 2025. Un comité vert a été mis en place. Quelques actions restent toutefois à compléter, dont certaines communications (par exemple, informer le personnel de la démarche, brosser le portrait du système de gestion des matières résiduelles et fixer certains objectifs liés à la réduction à la source).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.8.2 Accroître la part modale du transport actif, du transport collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés de l'État	Action 5 Réduire les déplacements en auto solo du personnel du CAG	Indicateur 5 Part modale du transport actif et collectif et des solutions de rechange à l'auto solo chez les employés du CAG	Établir la mesure de départ	Mesure de départ établie : 27 % Atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Un sondage sur la mobilité dans les transports domicile-travail a été transmis aux employés du CAG par le MELCCFP du 14 mars au 5 avril 2024. Les résultats du sondage sur les habitudes de déplacement des employés du CAG ont été reçus en décembre 2024 pour consultation et analyse internes. Ces résultats ont permis d'établir la mesure de départ de notre organisation à 27 %.

Diverses publications ont été réalisées dans l'intranet du CAG sur :

- la Journée de l'environnement dans l'administration publique (avril);
- le Mois du Vélo (mai);
- le Défi sans auto solo (septembre).

Sous-objectif	Action	Indicateur	Cible 2024-2025	Résultat 2024-2025
5.9.3 Accroître la part des acquisitions responsables des établissements	Action 6 Contribuer à accroître les acquisitions responsables des réseaux parapublics	Indicateur 6 Proportion des contrats intégrant des composantes responsables dans les regroupements d'achats auxquels les établissements des réseaux parapublics sont engagés	Établir la mesure de départ	Mesure de départ établie : 25 % Atteinte

Détail des activités réalisées au cours de l'année

Le CAG a poursuivi ses travaux en 2024-2025 afin d'établir la mesure de départ et les cibles pour la clientèle des établissements des réseaux parapublics.

Tout comme dans le cas des MO, la formation sur les acquisitions responsables offerte au printemps et à l'automne 2024 a permis de sensibiliser l'ensemble du personnel en acquisition du CAG sur l'intégration de composantes d'acquisitions responsables pour les regroupements d'achats auxquels les établissements des réseaux parapublics sont engagés.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

Aucune recommandation n'a été reçue de la commissaire au développement durable.

4.3 Occupation et vitalité des territoires

Considérant le décret 708-2022, le Plan d'action en occupation et vitalité des territoires 2020-2022 a été prolongé et les actions qui pouvaient se poursuivre sont demeurées en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.

Actions générales

Le CAG ayant pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, il soutient la réalisation des priorités régionales de ses clients lorsque requis. L'une des priorités du Plan stratégique 2023-2027 du CAG est de proposer des approches innovantes dans le domaine des acquisitions gouvernementales en lien avec l'achat québécois et régional et avec les acquisitions responsables pour contribuer à la vitalité des territoires et au développement de la société québécoise.

Action/Réponse	État de la réalisation
Prendre en considération l'achat québécois dans le cadre des stratégies d'acquisition	En cours L'objectif 1.2 du Plan stratégique 2023-2027 du CAG vise à accroître l'achat québécois dans le domaine des acquisitions gouvernementales. À la section 2.1 du présent rapport, les résultats atteints et les principales réalisations liées à cette action sont présentés.

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer à la mise en œuvre de la prochaine Politique gouvernementale d'achats écoresponsables du MELCCFP	En cours La réalisation de cette action a été relancée en 2024 et le CAG a participé aux consultations menant à son élaboration. L'achat responsable est l'une des thématiques phares du Plan stratégique 2023-2027 du CAG, dont il rend compte à la section 2.1 du présent rapport.

Action/Réponse	État de la réalisation
Participer aux travaux de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) dans le cadre de la Stratégie nationale d'achat d'aliments québécois (SNAAQ)	Réalisée en 2020-2021 Le décret 1585-2023 (1 ^{er} novembre 2023) ordonne l'ajout d'une condition d'admissibilité exigeant aux soumissionnaires de fournir un plan de contribution à la SNAAQ lors des appels d'offres publics pour les produits d'épicerie (AOP-Épicerie).

Actions relatives aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Le personnel du CAG est réparti dans 12 succursales situées dans 8 régions administratives du Québec. Ainsi, le CAG concourt à l'atteinte de l'objectif de régionalisation.

Action/Réponse	État de la réalisation
Collaborer avec le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) pour la régionalisation de 5 000 postes du secteur public.	En cours La contribution du CAG à cette action est présentée à la section 3.1 du présent rapport.

4.4 Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Le CAG est assujéti à la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* (RLRQ, c. D-11.1), entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017. Plus précisément, cette loi a pour objet de faciliter la divulgation, dans l'intérêt public, d'actes répréhensibles commis, ou sur le point de l'être, à l'égard d'un organisme public.

À cet effet, le président-directeur général avait désigné un responsable du suivi des divulgations et le CAG s'était doté, en décembre 2020, d'une procédure visant à faciliter la divulgation d'actes répréhensibles. Les membres du personnel pouvaient, en toute confidentialité, divulguer un acte répréhensible auprès du responsable du suivi des divulgations par téléphone, par courriel ou par courrier.

Pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2024 et le 29 novembre 2024, aucune divulgation d'actes répréhensibles n'a été transmise au responsable du suivi des divulgations.

À partir du 30 novembre 2024, toute personne désirant faire une divulgation d'actes répréhensibles au sens de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* doit s'adresser au Protecteur du citoyen.

4.5 Accès à l'égalité en emploi

Membres des minorités visibles, membres des minorités ethniques, personnes handicapées, personnes autochtones et femmes

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein de l'effectif régulier et occasionnel — Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombres au 31 mars 2023	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023 (%)	Nombres au 31 mars 2024	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2024 (%)	Nombres au 31 mars 2025	Taux de présence - Effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	43	12,6 %	71	17,7 %	56	16,7 %
Membres des minorités ethniques	1	0,3 %	7	1,7 %	7	2,1 %
Personnes handicapées	1	0,3 %	1	0,2 %	1	0,3 %
Personnes autochtones	1	0,3 %	1	0,2 %	1	0,3 %
Femmes	247	72,6 %	288	71,8 %	241	71,7 %

À moins d'indications contraires de la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2028¹⁸ :

- membres des minorités visibles : 16,6 %;
- membres des minorités ethniques : 4,0 %;
- personnes handicapées : 2,4 %;
- personnes autochtones : 1,0 %;
- femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation dans l'ensemble de l'effectif.

18. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, pour les personnes handicapées et pour les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Évolution de la présence des membres des groupes visés au sein du personnel d'encadrement
— Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes visés	Nombres au 31 mars 2023	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2023 (%)	Nombres au 31 mars 2024	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2024 (%)	Nombres au 31 mars 2025	Taux de présence – Personnel d'encadrement au 31 mars 2025 (%)
Membres des minorités visibles	1	3,6 %	2	6,3 %	2	6,7 %
Membres des minorités ethniques	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes handicapées	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Personnes autochtones	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Femmes	16	57,1 %	18	56,3 %	17	56,7 %

À moins d'indications contraires sur la révision des cibles, celles-ci sont les suivantes pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2028¹⁹ :

- membres des minorités visibles : 7,1 %;
- membres des minorités ethniques : 3,0 %;
- personnes handicapées : 0,5 %;
- personnes autochtones : 1,2 %;
- femmes : aucune cible de représentativité n'a été fixée puisqu'il n'y a pas de sous-représentation au sein du personnel d'encadrement.

19. Il est à noter que les cibles de représentativité pour les membres des minorités ethniques, pour les personnes handicapées et pour les personnes autochtones sont des cibles intermédiaires. Celles-ci seront revues à la hausse lorsqu'elles seront atteintes, et ce, jusqu'à l'atteinte de la cible ultime qui correspond au taux de disponibilité de chacun des groupes dans la population active et en situation d'activité.

Autres mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi pour l'un des groupes visés

Autres mesures ou actions en 2024-2025 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesures ou actions	Groupes visés	Nombres de personnes visées
Publication dans l'intranet d'une actualité concernant le programme d'accès à l'égalité en emploi 2023-2028	Tous les employés du CAG (employés, gestionnaires, TES, étudiants-stagiaires)	371
Publication dans l'intranet d'une actualité concernant le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) 2024-2026	Tous les employés du CAG (employés, gestionnaires, TES, étudiants-stagiaires)	371
Publication dans l'intranet d'une actualité concernant la Journée internationale des personnes handicapées et la Semaine québécoise des personnes handicapées	Tous les employés du CAG (employés, gestionnaires, TES, étudiants-stagiaires)	371

4.6 Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs publics

Le [Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics du CAG](#) est publié à l'emplacement suivant :
Lois et règlements | Gouvernement du Québec.

Lors de l'exercice financier du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, les instances disciplinaires n'ont relevé aucun cas à traiter ou manquement de la part des administratrices et administrateurs du CAG. Ainsi, aucune décision ou sanction n'a été imposée par l'autorité compétente. Aucun administrateur public de l'organisation n'a été révoqué ou suspendu durant cette période.

4.7 Gouvernance des sociétés d'État

Comme le CAG ne figure pas dans la liste des sociétés de l'annexe 1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), il n'est pas tenu d'effectuer une reddition de comptes concernant le fonctionnement des comités, les membres du conseil d'administration et la rémunération.

4.8 Allègement réglementaire et administratif

Gouvernance réglementaire

Comme le CAG ne figure pas dans la liste des ministères et organismes de l'annexe 1 de la *Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente* (décret 1668-2022), il n'est pas tenu d'effectuer une reddition de comptes concernant la réduction du coût des formalités administratives et l'exigence du « un pour un ».

4.9 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues
41

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	30	0	0
21 à 30 jours	6	1	0
31 jours et plus (le cas échéant)	5	0	0
Total	41	1	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

Décisions rendues	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectifications	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptées (entièrement)	10	0	0	s. o.
Partiellement acceptées	15	1	0	1, 9, 13, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 37, 38, 39, 41, 47, 49, 53, 54 et 88 Loi sur l'accès Art. 9 Charte québécoise
Refusées (entièrement)	4	0	0	Arts. 21, 22, 23, 24, 25, 27, 31, 37, 38, 39 et 49 Loi sur l'accès
Autres	13	0	0	Arts. 1, 9, 13, 15, 47 et 48 Loi sur l'accès

Mesures d'accommodement et avis de révision

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	Nombre d'avis de révision reçu de la Commission d'accès à l'information
0	1

4.10 Application de la Politique linguistique de l'État et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire

Questions	Réponses
Avez-vous un ou une émissaire ²⁰ ?	Oui
Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Oui
Si oui, énumérer cette ou ces mesures	Une actualité publiée dans l'intranet avec un rappel dans l'actuCAG, et ce, au profit de tout le personnel

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

Questions	Réponses
Est-ce que votre organisation a pris une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle et l'a transmise au ministre de la Langue française en vue de son approbation?	Oui
Si vous avez pris une directive particulière, combien d'exceptions cette directive compte-t-elle?	12
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration et les documents rédigés ou utilisés en recherche</i> ?	Non
Si oui, indiquez le nombre de situations, cas, circonstances ou fins pour lesquels votre organisation a eu recours à ces dispositions.	s. o

20. À titre informatif, le mandataire porte le titre d'émissaire depuis le 1^{er} juin 2023.

Politique linguistique de l'État (PLE)

Questions	Réponses
<p>Au cours de l'exercice, avez-vous pris une ou des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la Politique linguistique de l'État?</p>	<p>Oui</p>
<p>Si oui, énumérez cette ou ces mesures :</p>	<p>Deux actualités publiées dans l'intranet avec un rappel dans l'actuCAG, et ce, au profit de tout le personnel</p>
<p>L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.</p> <p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé?</p>	<p>0</p>
<p>Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable?</p>	<p>1</p>

4.11 Égalité entre les femmes et les hommes

Le CAG ne fait pas partie des ministères et organismes qui doivent faire une reddition de comptes concernant la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2022-2027. Cependant, le CAG, lors de l'embauche de son personnel, prend en considération, de façon équitable et égale, toutes les candidatures reçues, sans égard au sexe.

En ce qui a trait à la violence conjugale, le CAG ne fait pas partie des ministères et organismes qui doivent faire une reddition de comptes. Toutefois, un programme d'aide aux employés ainsi que plusieurs organismes d'aide sont mis à la disposition des employés victimes de violence conjugale.

4.12 Politique de financement des services publics

Pour les biens et les services actuellement tarifés

Conformément à la *Politique de financement des services publics*, les organisations sont tenues de fournir une reddition de comptes annuelle, notamment sur la tarification des biens et des services qu'elles fournissent à la population et aux entreprises (y compris aux municipalités, au gouvernement fédéral et aux autres provinces, le cas échéant).

Le CAG a maintenu en 2024-2025 la même tarification que lors de l'exercice précédent. Cette tarification est constituée principalement :

- d'un coût annuel d'abonnement à son Portail d'approvisionnement;
- de cotisations annuelles pour la participation à certains regroupements d'achats;
- de frais de gestion applicables sur la valeur des acquisitions faites dans les dossiers des regroupements d'achats;
- de frais précis sur les mandats d'achats confiés au CAG;
- du coût des services de publicité et de placement médias;
- de frais applicables sur les services de disposition de biens excédentaires.

La tarification du CAG ne relève pas d'une décision administrative, mais plutôt d'une obligation légale. En effet, le CAG se doit de maintenir les tarifs des entités constitutives jusqu'à l'adoption par le Conseil du trésor de sa nouvelle politique tarifaire.

Tarification des secteurs d'activité concernés au 31 mars 2025

Revenus de tarification, coûts et niveau de financement

Biens ou services tarifés (ou groupe de biens et services)	Revenus perçus (\$)	Coûts des biens et services rendus (\$)	Niveaux de financement atteint (%)	Niveaux de financement visé (%)
Publicité et placement médias	19 362 000	16 982 000	114 %	110 %
Acquisitions et abonnements	10 174 000	20 806 000	49 %	60 %
Revalorisation des biens	5 725 000	4 324 000	132 %	115 %
Total	35 261 000	42 112 000	84 %	-

Pour le secteur publicité et placement médias, les revenus à la hausse et la légère baisse des dépenses expliquent l'augmentation de 5 % du niveau de financement entre 2023-2024 (109 %) et 2024-2025.

En ce qui concerne les acquisitions et abonnements, le niveau de financement a chuté fortement en raison d'un ajustement aux éventualités en 2023-2024 qui avait dégagé des économies importantes.

Pour le secteur de la revalorisation des biens, l'augmentation du niveau de financement est expliquée par la tenue d'un encan supplémentaire.

Du total des revenus de 35 261 k\$, un montant de 8 502 k\$ provient de la clientèle visée par la Politique de financement des services publics.

Méthode de fixation et d'indexation des tarifs

Biens ou services tarifés (ou groupe de biens et services)	Méthode de fixation ²¹	Date de la dernière révision tarifaire	Mode d'indexation
Publicité en placement médias	Décision administrative	1 ^{er} septembre 2020	Aucun
Acquisitions et abonnements	Décision administrative	1 ^{er} septembre 2020	Aucun
Revalorisation des biens	Décision administrative	1 ^{er} septembre 2020	Aucun

Pour les nouveaux biens et services

Comme le CAG doit appliquer la tarification des anciennes entités constitutives, aucune nouvelle tarification n'a été ajoutée.

Pour les biens et les services qui pourraient être tarifés

Le CAG tarifie actuellement les biens et services qu'il fournit aux organismes publics et aux organismes visés par la *Politique de financement des services publics*.

21. Le tarif est fixé en fonction de la valeur marchande (MAG), en fonction du coût des services (CS) ou par décision administrative (DA).

5. ANNEXE 2 – AUTRES INFORMATIONS

5.1 États financiers

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le Centre) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

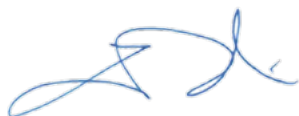
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Centre reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

La *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre 7.01), ci-après (LCAG), prévoit un mode de gouvernance sans conseil d'administration. Toutefois, la LCAG prévoit la constitution d'un comité de gouvernance et d'un comité de vérification lesquels surveillent les opérations et les pratiques du Centre.

Le comité de gouvernance a pour fonction notamment de s'assurer du maintien, par le Centre, d'une gouvernance efficace. Quant au comité de vérification, lequel est placé sous l'autorité du comité de gouvernance, il a notamment pour fonctions de réviser toute activité susceptible de nuire à la bonne situation financière du Centre et plus particulièrement, de s'assurer que le rapport annuel de gestion du Centre ainsi que ses états financiers contiennent les renseignements exigés par la présidente du Conseil du trésor. Afin de s'acquitter de ces fonctions, le comité de vérification rencontre la direction du Centre ainsi que les représentants du Vérificateur général du Québec. Les membres du comité de gouvernance et du comité de vérification sont indépendants et ne font pas partie de la direction du Centre.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Centre, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Luc Desbiens

Président-directeur général



Martin Baron

Vice-président du soutien à la gestion et à la performance organisationnelle

Québec, le 5 septembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Centre d'acquisitions gouvernementales (le « Centre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant du Centre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Centre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Centre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

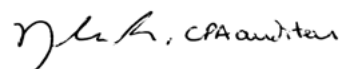
- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Centre;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Centre à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Centre à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Nicolas Bougie, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 5 septembre 2025

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
De l'exercice clos le 31 mars 2025
(En milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
REVENUS			
Transferts du Gouvernement du Québec	32 763	32 763	30 996
Entente de services – Gouvernement du Québec	2 747	3 123	2 903
Ventes de biens et services	20 667		
Mandats d'acquisitions de biens et services		355	615
Gardiennage et disposition de biens excédentaires		3 356	2 766
Publicité		17 882	15 569
Licences de reproduction et de transmission		916	647
Frais de gestion et redevances sur contrats		10 842	10 926
Autres		1 772	1 779
Revenus d'intérêts	2 400	2 869	3 540
Autres revenus	500	15	1 222
	59 077	73 893	70 963
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	33 277	38 936	38 605
Transport et communication	610	607	875
Formation et perfectionnement	110	137	112
Publicité et promotion	90	54	92
Loyers	3 264	3 696	3 195
Radiation des stocks destinés à la vente	-	-	1 466
Fournitures et approvisionnement	134	40	104
Droits d'auteur et licences	3 711	3 989	3 411
Entretien, réparations et support informatique	4 385	3 123	2 844
Services professionnels, techniques et autres	10 844	17 926	5 247
Placement médias	257	192	(7)
Amortissement des immobilisations corporelles	379	386	248
Créances douteuses	100	1 935	(1 207)
Frais financiers	10	9	35
	57 171	71 030	55 020
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 906	2 863	15 943
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		38 427	22 484
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE		41 290	38 427

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2025


(En milliers de dollars)

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	61 277	64 895
Débiteurs (note 4)	15 965	25 845
Placements de portefeuille (note 5)	-	1 000
	77 242	91 740
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	17 192	21 915
Programmes de remises sur ventes	12 937	24 546
Dépôts sur contrats et soumissions	2 827	3 140
Dette à long terme (note 8)	238	304
Provision pour vacances (note 9)	4 204	4 168
Provision pour congés de maladie (note 9)	2 132	2 184
	39 530	56 257
ACTIFS FINANCIERS NETS	37 712	35 483
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	1 940	1 969
Immobilisations corporelles (note 10)	1 638	975
	3 578	2 944
EXCÉDENT CUMULÉ	41 290	38 427

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (note 11)

ÉVENTUALITÉS (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Président-directeur général

Luc Desbiens



Vice-président au soutien à la gestion et à la performance organisationnelle

Martin Baron

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(En milliers de dollars)

	2025		2024
	Budget	Réel	Réel
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 906	2 863	15 943
Variations dues aux immobilisations corporelles :			
Acquisitions	(10 322)	(1 049)	(379)
Amortissement	379	386	248
Disposition	-	-	19
	(9 943)	(663)	(112)
Acquisition de charges payées d'avance		(1 940)	(3 788)
Utilisation de charges payées d'avance		1 969	1 819
		29	(1 969)
Augmentation des actifs financiers nets		2 229	13 862
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		35 483	21 621
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		37 712	35 483

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2025

(En milliers de dollars)

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	2 863	15 943
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	386	248
Radiation des stocks destinés à la vente	-	1 466
	<u>3 249</u>	<u>17 657</u>
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Débiteurs	9 880	39 752
Charges payées d'avance	29	(1 969)
Créditeurs et charges à payer	(4 723)	(13 301)
Programmes de remises sur ventes	(11 609)	(3 743)
Dépôts sur contrats et soumissions	(313)	(223)
Provision pour vacances	36	420
Provision pour congés de maladie	(52)	(231)
	<u>(6 752)</u>	<u>20 705</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(3 503)</u>	<u>38 362</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 049)	(379)
Disposition d'immobilisations corporelles	-	19
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 049)</u>	<u>(360)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENTS		
Disposition de placements	1 000	-
Flux de trésorerie liés aux activités placements	<u>1 000</u>	<u>-</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Nouvelle dette à long terme	-	66
Remboursement de l'emprunt temporaire	-	(10 000)
Remboursement de la dette à long terme	(66)	(87)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(66)</u>	<u>(10 021)</u>
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(3 618)	27 981
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>64 895</u>	<u>36 914</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 3)	<u>61 277</u>	<u>64 895</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Le Centre a encaissé au cours de la période des intérêts de 3 194 milliers de dollars et a payé des intérêts de 9 milliers de dollars (2024 : encaissé 3 414 milliers de dollars et payé 343 milliers de dollars).

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Centre d'acquisitions gouvernementales (le Centre) est une personne morale de droit public, mandataire de l'État, constituée en vertu de la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales* (RLRQ, chapitre C-7.01) entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020. Le Centre a pour mission de fournir aux organismes publics les biens et les services dont ils ont besoin dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, dans l'objectif d'optimiser les acquisitions gouvernementales dans le respect des règles contractuelles applicables.

Dans la réalisation de sa mission, le Centre doit notamment exercer les fonctions suivantes et rendre les services suivants :

- 1° acquérir, pour le compte des organismes publics, des biens et des services, en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats, appelées « acquisitions gouvernementales »;
- 2° gérer ces acquisitions en tenant compte des indications de la présidente du Conseil du trésor en matière d'acquisitions gouvernementales;
- 3° établir et mettre à jour, en collaboration avec les organismes publics qu'il dessert et en tenant compte des indications que lui donne la présidente du Conseil du trésor, une planification des acquisitions gouvernementales de biens ou de services qui lui sont confiées;
- 4° mettre à contribution les organismes publics et les autres partenaires qui possèdent les connaissances et les compétences requises à la réalisation de projets d'acquisitions gouvernementales;
- 5° produire de l'information de gestion selon les conditions et modalités déterminées par la présidente du Conseil du trésor, notamment à l'égard de l'utilisation des ressources consacrées aux acquisitions gouvernementales sous sa responsabilité;
- 6° exercer tout autre mandat connexe que lui confie le gouvernement ou la présidente du Conseil du trésor.

Le Centre peut également fournir le service de disposition de biens des organismes publics lorsque les biens ne sont plus requis et fournir des biens et services à toute autre personne ou à toute autre entité.

La loi constitutive précise que les sommes reçues par le Centre doivent être affectées au paiement de ses obligations. Le surplus, s'il en est, est conservé par le Centre à moins que le gouvernement en décide autrement.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, le Centre n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers du Centre sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Centre par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les revenus de mandats d'acquisitions en biens et services, des services de publicité et des frais de gestion et redevances sur contrats, la durée de vie utile des immobilisations, la provision pour l'indexation et l'équité salariale, la provision pour congés de maladie et la provision pour éventualités. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont négligeables.

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et les placements de portefeuille sont classés dans la catégorie des actifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créditeurs et charges à payer (excluant les avantages sociaux à payer et les taxes à la consommation à payer), la dette à long terme, les programmes de remises sur ventes, les dépôts sur contrats et soumissions et la provision pour vacances, sont classés dans la catégorie des passifs financiers et sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de la comptabilisation initiale.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Opérations à titre de mandataire

Les opérations à titre de mandataire sont des opérations découlant de certains contrats en regroupement d'achats pour lesquels le Centre perçoit des remises sur ventes et des contributions partenariales pour le compte des établissements de santé et de services sociaux publics participants à ces regroupements. Ces opérations sont enregistrées au poste Programmes de remises sur ventes.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés. Plus spécifiquement :

Transferts du Gouvernement du Québec et Ententes de services – Gouvernement du Québec

Les transferts du gouvernement du Québec, incluant ceux découlant de l'entente de services, sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf s'ils sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Plus spécifiquement, les revenus découlant de l'entente de services avec le Secrétariat du Conseil du trésor sont constatés selon les dépenses encourues par le Centre au bénéfice des ministères et organismes budgétaires pour les licences de reproduction et de transmission électronique de la revue de presse en fonction de la période visée et du nombre de licences utilisées ainsi que pour la récupération des équipements informatiques.

Ventes de biens et services

Les revenus provenant de la vente de biens et de services constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles le Centre doit fournir un bien précis ou rendre un service en échange de la somme reçue du payeur, soit notamment un individu, une entreprise privée ou un ministère ou organisme du gouvernement. Ces revenus sont comptabilisés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement :

Obligations de prestations remplies progressivement

Les revenus provenant des mandats d'acquisitions en biens et services, des services de gardiennage des biens saisis et de disposition des biens déclarés excédentaires et des services de publicité sont comptabilisés à mesure que les services sont rendus.

Les revenus de licences de reproduction et de transmission électronique de la revue de presse sont constatés en fonction de la période visée et du nombre de licences utilisés par les organismes autres que budgétaires.

Les frais de gestion et redevances sur contrats découlant de regroupements d'achats sont fixés dans les contrats avec les fournisseurs et constatés en fonction de la consommation des biens et services par les ministères et organismes participants.

Obligations de prestations remplies à un moment précis

Les frais de gestion facturés à l'acquéreur d'un bien déclaré excédentaire sont constatés au moment de la vente du bien.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

REVENUS (SUITE)

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités ainsi que les pertes réalisées.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du Centre consiste à présenter l'encaisse ainsi que l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et, le cas échéant, le dû au fonds général du fonds consolidé du revenu dans la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille sont évalués au coût. À chaque date des états financiers, le Centre évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des placements de portefeuille. Dans le cas où une telle indication existe, le Centre doit évaluer si le placement visé a subi une moins-value durable et, le cas échéant, réduire la valeur comptable du placement afin de tenir compte de cette moins-value.

PASSIFS

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que le Centre ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés du Centre sont comptabilisées à titre de passif dans la provision pour vacances. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront majoritairement prises dans l'exercice suivant.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Avantages sociaux futurs (suite)

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

ACTIFS NON FINANCIERS

Par leur nature, les actifs non financiers du Centre sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode d'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. Les immobilisations corporelles en cours de construction, de développement ou de mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant qu'elles soient en état d'utilisation pour la prestation de services.

Catégorie	Durée
Améliorations locatives	3 à 10 ans
Matériel et équipement	5 à 15 ans
Équipements informatiques et bureautiques	3 ans
Développement informatique	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Au 31 mars 2025, la trésorerie et équivalents de trésorerie sont composés de :

	2025	2024
Encaisse	652	1 861
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	60 625	63 034
Total	61 277	64 895

L'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu porte intérêt au taux d'emprunt du gouvernement du Québec à 1 jour. Au 31 mars 2025, le taux d'intérêt de cette avance est de 2,75 % (5,0 % au 31 mars 2024).

Dans le cas d'un dû au fonds général du fonds consolidé du revenu, le gouvernement du Québec a autorisé, en vertu du décret 872-2023, des avances au Centre pour un montant maximum de 5 000 milliers de dollars auprès du fonds général du fonds consolidé du revenu. Ce dû porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada en vigueur pendant la durée de cette avance. L'avance vient à échéance le 31 mai 2026. Cette avance est inutilisée aux 31 mars 2025 et 2024.

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Débiteurs – Ventes de biens et services	15 139	24 689
Moins : provision pour créances douteuses	(263)	(564)
	14 876	24 125
Taxes à la consommation à recevoir	495	545
Autres	594	1 175
Total	15 965	25 845

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2025	2024
Obligations		
Épargne Placements Québec (2024 : taux variable de 5,0 %, ayant varié de 4,0 % à 5,0 % au cours de l'exercice).	-	1 000
Total	-	1 000

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

6. FACILITÉ DE CRÉDIT

En vertu du décret 417-2024, le gouvernement du Québec a autorisé le Centre à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, un montant maximal de 32 663 milliers de dollars, dont 5 000 milliers de dollars à court terme ou par marge de crédit pour ses besoins opérationnels, et 27 663 milliers de dollars par marge de crédit pour ses projets d'investissement et ce, jusqu'au 31 mars 2027.

La marge de crédit porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor à 3 mois, majoré de 0,02 %. Au 31 mars 2025, ce taux est de 2,60 % et la marge est inutilisée (2024 : marge inutilisée au taux de 4,99 %).

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	13 121	15 645
Taxes à la consommation à payer	-	212
Traitements et avantages sociaux à payer	3 855	5 480
Autres	216	578
Total	17 192	21 915

8. DETTE À LONG TERME

	2025	2024
Emprunts auprès de la Société québécoise des infrastructures portant intérêt à des taux variant de 1,95 % à 3,65 % remboursables par versements mensuels variant de 402 \$ à 2 245 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} octobre 2025 et le 1 ^{er} janvier 2035 (2024 : taux variant de 1,95 % à 3,65 % remboursables par versements mensuels variant de 1 107 \$ à 4 007 \$ et venant à échéance entre le 1 ^{er} octobre 2025 et le 1 ^{er} janvier 2035)	238	304

Les versements en capital et intérêts des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

	Capital	Intérêts	Total
2026	62	6	68
2027	57	5	62
2028	50	3	53
2029	36	1	37
2030	11	1	12
2031 et suivantes	22	1	23

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés du Centre participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations du Centre imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 472 milliers de dollars (2024 : 2 229 milliers de dollars). Les obligations du Centre envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

Le Centre dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile. Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Centre, jusqu'à concurrence de la limite prescrite. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2025	2024
Taux d'indexation	Entre 0,60 % et 4,70 %	Entre 0,60 % et 3,70 %
Taux d'actualisation pondéré	Entre 3,00 % et 4,46 %	Entre 3,97 % et 4,51 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Varie de 4 à 37 ans	Varie de 4 à 33 ans

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES (SUITE)

Les variations de la provision pour vacances et congés de maladie se détaillent comme suit :

	2025		2024	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	4 168	2 184	3 748	2 415
Charges de l'exercice	2 167	848	2 007	814
Prestations versées au cours de l'exercice	(2 131)	(900)	(1 587)	(1 045)
Solde à la fin	4 204	2 132	4 168	2 184

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	2025
Coût					
Solde du début	956	660	381	1 549	3 546
Acquisitions	-	79	7	963	1 049
Solde à la fin	956	739	388	2 512	4 595
Amortissement cumulé					
Solde du début	681	505	146	1 239	2 571
Amortissement	136	51	77	122	386
Solde à la fin	817	556	223	1 361	2 957
Valeur comptable nette	139	183	165	1 151	1 638

	Améliorations locatives	Matériel et équipement	Équipements informatiques et bureautiques	Développement informatique	2024
Coût					
Solde du début	890	643	351	1 311	3 195
Acquisitions	66	17	58	238	379
Disposition	-	-	(28)	-	(28)
Solde à la fin	956	660	381	1 549	3 546
Amortissement cumulé					
Solde du début	563	453	103	1 213	2 332
Amortissement	118	52	52	26	248
Disposition	-	-	(9)	-	(9)
Solde à la fin	681	505	146	1 239	2 571
Valeur comptable nette	275	155	235	310	975

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, constituées de développement informatique, pour un total de 243 milliers de dollars n'ont pas été amorties (2024 : 310 milliers de dollars).

11. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Centre s'est engagé à verser des sommes en vertu de différentes ententes de services.

Il s'agit notamment de contrats pour la réalisation des activités de publicité, des services de télécommunication et informatiques. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 21 janvier 2031.

	2025					Total	2024
	2026	2027	2028	2029	2030 et plus		
<u>Obligations contractuelles avec des parties apparentées</u>							
Autres	692	191	-	-	-	883	428
<u>Obligations contractuelles avec des parties non apparentées</u>							
Publicité et placement médias	36 225	14 691	2 799	-	-	53 715	82 554
Autres	6 314	2 283	551	342	656	10 146	10 032
Sous-total	42 539	16 974	3 350	342	656	63 861	92 586
Total	43 231	17 165	3 350	342	656	64 744	93 014

DROITS CONTRACTUELS

Le Centre a conclu des contrats en regroupement d'achats avec des fournisseurs de biens ou de services en vertu desquels il recevra des frais de gestion ou des redevances variant de 1 % à 4 % ou selon un montant fixe par vente effectuée aux ministères et organismes publics et privés. Leurs durées s'échelonnent jusqu'au 14 mars 2033.

	2025					Total	2024
	2026	2027	2028	2029	2030 et plus		
Contrats de biens et services	3 899	3 110	2 183	332	241	9 765	8 538
Total	3 899	3 110	2 183	332	241	9 765	8 538

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

12. ÉVENTUALITÉS

Diverses réclamations et poursuites judiciaires entamées contre le Centre au montant de 111 064 milliers de dollars sont en cours ou éventuelles à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats du Centre. Cette provision est comptabilisée dans le poste *Créditeurs et charges à payer* ainsi que dans les *Services professionnels, techniques et autres*.

La direction est également d'avis que la divulgation aux états financiers des informations sur la provision en lien avec ces réclamations et poursuites judiciaires envers le Centre pourrait porter préjudice à ce dernier dans le cadre de ses défenses, en raison de la divulgation d'informations jugées confidentielles et critiques relativement aux estimations de la provision. Par conséquent, les informations afférentes à la provision ne sont pas divulguées.

Selon l'évaluation juridique de la situation, l'issue future de plusieurs réclamations est indéterminable à la date de signature des états financiers. Aucune provision n'a donc été prise pour ces dossiers.

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le Centre est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités.

Les principaux dirigeants sont composés du président-directeur général, des vice-présidents et de la vice-présidente, auxquels s'ajoutent les autres gestionnaires membres du comité de direction. Aucune transaction n'a été conclue entre le Centre et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Le Centre n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, le Centre est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le Centre sont liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux débiteurs (excluant les taxes à la consommation à recevoir) et aux placements de portefeuille.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES
NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

L'exposition maximale du Centre au risque de crédit au 31 mars 2025 est la suivante :

	2025	2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie	61 277	64 895
Débiteurs ⁽¹⁾	15 470	25 300
Placements de portefeuille	-	1 000
Total	76 747	91 195

(1) Les débiteurs présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à recevoir. Ainsi, le montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque la contrepartie est constituée principalement d'une avance au fonds général du fonds consolidé du revenu jouissant d'une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation de crédit reconnues.

Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Centre évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine l'historique de crédit pour tout nouveau client. Le Centre ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. Puisque les principaux clients sont des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement et des municipalités, le Centre croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, est comme suit :

	2025	2024
Non en souffrance	11 939	12 551
En souffrance :		
De 31 à 60 jours	1 045	1 547
Plus de 60 jours	2 749	11 766
Sous-total	15 733	25 864
Moins : provision pour créances douteuses	(263)	(564)
Total	15 470	25 300

Le Centre est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Centre éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Centre gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Il établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2025					2024
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Créditeurs et charges à payer ⁽¹⁾	10 499	-	-	-	10 499	11 520
Programmes de remises sur ventes	12 489	448	-	-	12 937	24 546
Dépôts sur contrats et soumissions	2 577	100	50	100	2 827	3 140
Dette à long terme	62	143	15	18	238	304
Provision pour vacances	4 204	-	-	-	4 204	4 168
Total	29 831	691	65	118	30 705	43 678

(1) Les créditeurs et charges à payer présentés dans ce tableau excluent les éléments ne répondant pas à la définition d'instruments financiers, comme les taxes à la consommation à payer, les avantages sociaux à payer et autres provisions. Ainsi, ce montant pourrait être différent de celui présenté à l'état de la situation financière.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Centre est exposé uniquement au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Centre est attribuable à ses passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Centre prévoit rembourser sa dette à long terme selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

(Tous les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars)

14. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

Risque de taux d'intérêt (suite)

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt du Centre est le suivant :

	Valeur comptable		2025	2024
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	Total	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	61 277	61 277	64 895
Placements de portefeuille	-	-	-	1 000
Passifs financiers				
Dette à long terme	238	-	238	304
	238	61 277	61 515	66 199

L'effet net, tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation de taux d'intérêt au cours de l'exercice égale à 1 % aurait augmenté de 693 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités alors qu'une diminution de 1 % du taux d'intérêt sur les actifs et passifs financiers aurait diminué de 696 milliers de dollars l'excédent annuel lié aux activités.

